

Conseil Économique et Social 17 avril 2008

Sommaire

- L'association ADVOCNAR
- Les promesses de la charte de l'environnement sonore de l'aéroport Paris Charles de Gaulle
- Évolution du trafic aérien en France
- Roissy : un cas spécifique
- La population impactée par les nuisances
- Les deux revendications principales des associations de riverains



Conseil Économique et Social 17 avril 2008

ADVOCNAR

Association loi 1901 créée en 1986

Agréée protection de l'environnement depuis avril 1998

Son objet : défendre et protéger les habitants riverains des aéroports du Bourget et de Roissy

ADVOCNAR : BP 10002 95390 Saint-Prix Tél. 01 39 899 199

Président Patric Kruissel Tél. 06 08 04 28 25



La Charte du développement durable de Roissy Charles de Gaulle

Question préalable :

Cette charte remplacera t'elle la charte de l'environnement sonore signée en 1998 ?

Sera t'elle une charte supplémentaire ?



Charte de l'environnement sonore

la charte de l'environnement sonore signée en 1998

- Réduction du bruit à la source
- Création de l'ACNUSA
- Transparence sur les vols de nuit
- Créer des instruments de contrôle des engagements
- Créer un véritable partenariat avec les riverains
- Reconnaître à la Commission Consultative de l'Environnement, la pleine responsabilité du suivi de la charte



Charte de l'environnement sonore

la charte de l'environnement sonore signée en 1998

- Réduction du bruit à la source
Élimination des avions classés chapitres 2
Octobre 2008, élimination des chapitres 3
dits « les plus bruyants »

Peut-on avoir un calendrier à moyen terme pour le retrait des avions les plus bruyants ?



Charte de l'environnement sonore

la charte de l'environnement sonore signée en 1998

- Création de l'ACNUSA
l'ACNUSA fait beaucoup de préconisations qui vont dans le sens de réduction des nuisances.
Qu'en est-il du suivi de ces préconisations ?
Qu'en est-il des résultats ?



Charte de l'environnement sonore

la charte de l'environnement sonore signée en 1998

→ Transparence sur les vols de nuit

Aucune transparence : à notre demande sur le trafic de nuit pour l'année 2007, ADP répond :

« Nous ne communiquons pas les résultats portant sur le trafic de nuit à Roissy »

Où est la transparence ?



Charte de l'environnement sonore

la charte de l'environnement sonore signée en 1998

→ Créer des instruments de contrôle des engagements

Le ministère des transports s'est engagé le 28 janvier 2003 à ce que le développement de Roissy se fasse en contenant l'énergie sonore annuelle pondérée à un niveau au dessous du niveau des années 1999, 2000 et 2001.

A ce jour :

Nous n'avons aucun moyen de contrôle



Charte de l'environnement sonore

la charte de l'environnement sonore signée en 1998

→ Créer un véritable partenariat avec les riverains

Nous demandons depuis toujours ce partenariat.

Il n'existe pas



Charte de l'environnement sonore

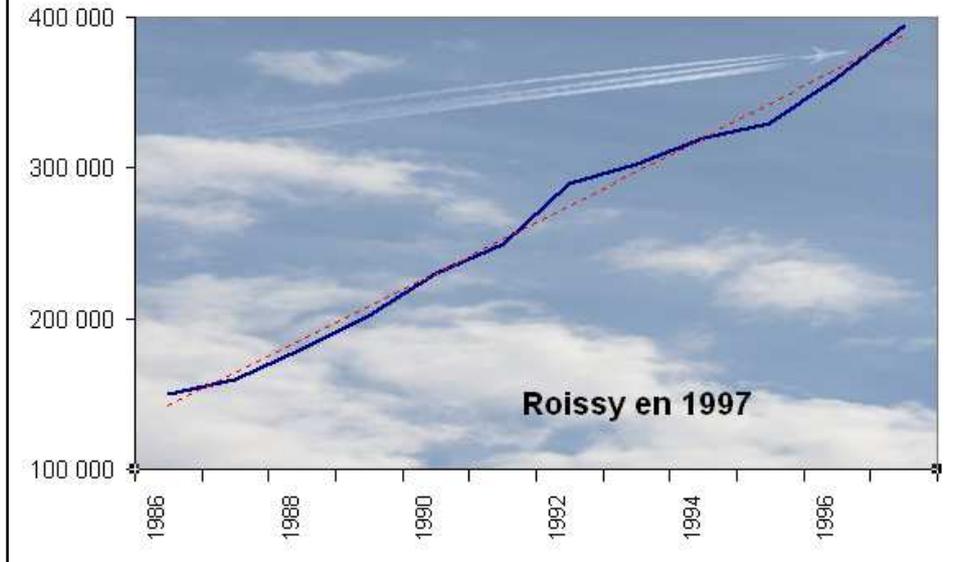
la charte de l'environnement sonore signée en 1998

→ Reconnaître à la Commission Consultative de l'Environnement, la pleine responsabilité du suivi de la charte

La Commission Consultative de l'Environnement de Roissy ne se réunit pas. Le préfet a obligation de réunir la commission tous les ans. Il ne le fait pas.



Croissance de Roissy



Historique de Roissy

- 1974** inauguration de la plate-forme
- 1989** 1^{er} Plan d'Exposition au Bruit
- 1995** Rapport Douffiagues (création de 4 pistes, aéroport de délestage à Beauvilliers)
- 1997** Promesse de plafonnement de Roissy à 55 millions de passagers
- 1999** Installation du hub de Fedex
- 2000** Mise en service des 4 pistes
- 2001** Débat DUCSAI : 3^{ème} aéroport à Chaulnes
- 2002** Le dossier est enterré par le gouvernement Raffarin



Communauté Aéroportuaire

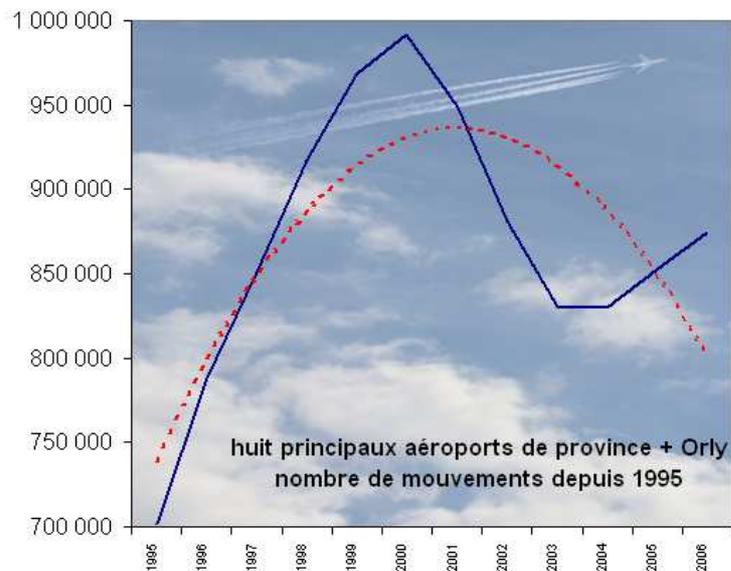
Une loi du 23 février 2004 crée la Communauté Aéroportuaire
3 missions :

- corriger les atteintes à l'environnement et à la qualité de vie des riverains
- permettre aux riverains de bénéficier des retombées économiques de l'aéroport
- mener une politique active de communication et d'information en direction des riverains.

La loi n'a jamais été appliquée



Le trafic des autres aéroports



Situation actuelle de Roissy

Trafic 2007

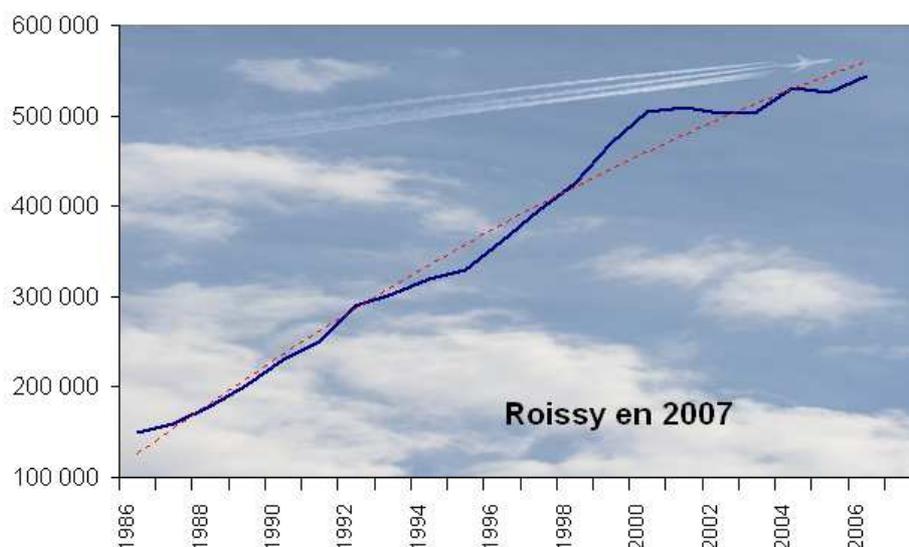
552 700 mouvements
59,7 millions de passagers
2,2 millions de tonnes de fret
(généralant l'essentiel des vols de nuit)

L'Etat en 1997 avait promis de plafonner l'aéroport
à 55 millions de passagers

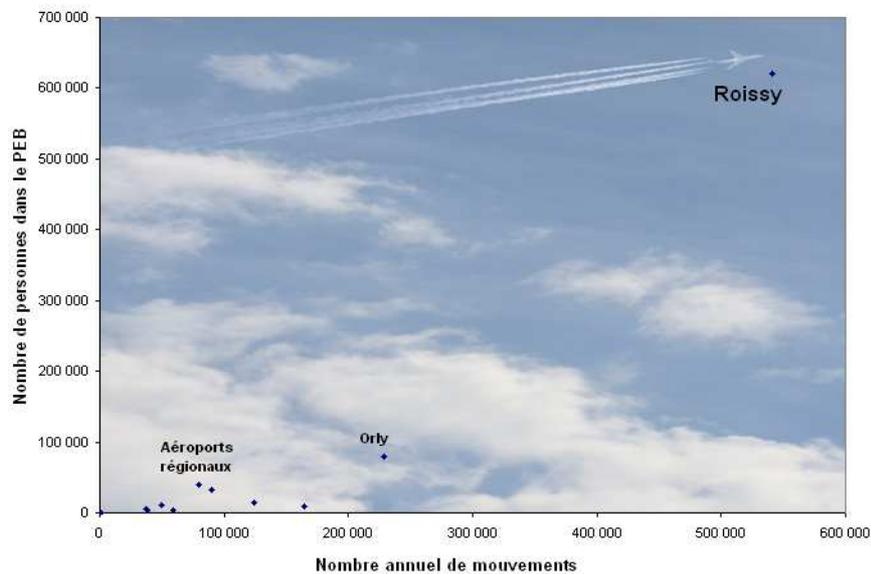
L'Etat ne tient pas ses promesses



Et la croissance continue !



Hyper concentration sur Roissy



Situation actuelle de Roissy

Quelle est la situation de Roissy en 2007 ?

Sur l'aéroport qui a le plus d'impact en termes de nuisances (plus de 2 millions de personnes survolées)

- On développe le trafic à outrance
- On maintient un nombre très important de vols de nuit (1^{er} en Europe avec 162 vols par nuit en moyenne)
Heathrow, 1^{er} aéroport européen en termes de passagers a 10 fois moins de vols de nuit



Situation actuelle de Roissy

Roissy est implanté en dehors des zones urbanisées,

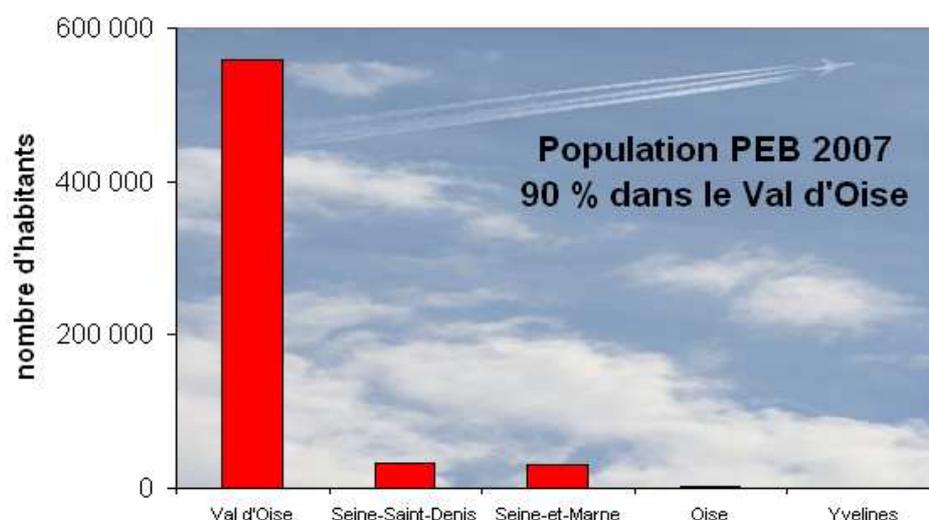
mais à 5 km à l'ouest du seuil des pistes, commence l'agglomération parisienne

Le rapport du député François-Michel Gonnot en 2003 reconnaît que le choix du site et l'orientation des pistes sont des erreurs, puisqu'à l'époque l'impact environnemental n'a pas été suffisamment pris en compte

Aujourd'hui, le Plan d'Exposition au Bruit de Roissy concerne 622 000 personnes



Situation de Roissy : PEB 2007



Plan d'Exposition au Bruit en 1989

Le PEB de 1989

- s'étend déjà sur l'agglomération parisienne
- 14 communes concernées :
260 000 habitants
densité de population 2 800 hab. / km²



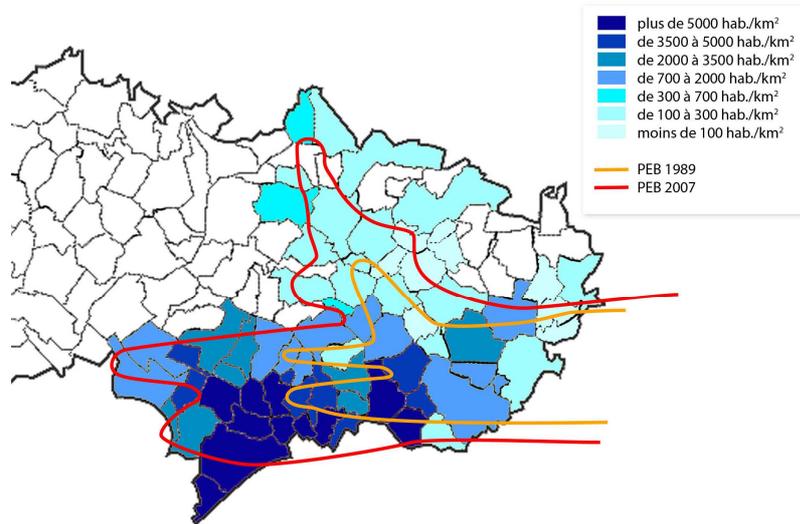
Plan d'Exposition au Bruit en 2007

Le PEB de 2007

- pénètre des zones encore plus densifiées
Nord de la Seine-Saint-Denis et sud-est du Val
d'Oise
- 127 communes concernées sur 5 départements
- en agglomération parisienne, 40 communes
concernées : 540 000 habitants
densité de population 3100 hab. / km²



Évolution du Plan d'Exposition au Bruit Carte du Val d'Oise



Plan d'Exposition au Bruit

l'extension du PEB est liée :

- au maintien d'un nombre élevé de vols de nuit
(par l'indice Lden, le vol de nuit compte comme 10 vols de journée)
- à l'explosion du trafic
- à la lenteur de remplacement des avions bruyants

Les oppositions au PEB

L'avis des instances

- en février 2006, le conseil général du Val d'Oise donne un avis défavorable
- en mars 2006, la plupart des conseils municipaux donnent un avis défavorable
- en juin 2006, la Commission Consultative de l'environnement donne un avis défavorable
- en juillet 2006, l'ACNUSA donne un avis défavorable
- fin 2006, lors de l'enquête d'utilité publique, plus de 18 000 personnes ont exprimé un avis défavorable
- en avril 2007, le PEB est validé contre l'avis de toutes les instances



Les nuisances de Roissy

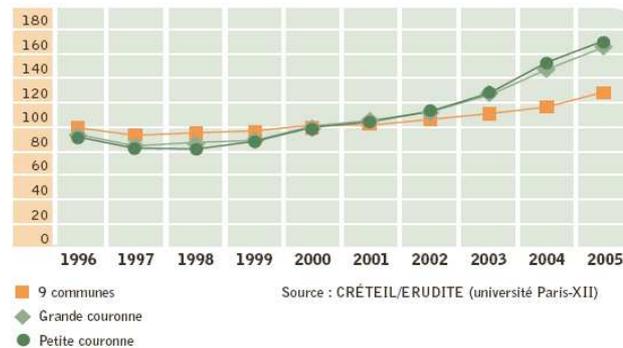
Les nuisances sont responsables :

- de maladies liées aux troubles du sommeil
- de maladies liées à la pollution chimique
- d'une paupérisation des habitants soumis aux nuisances
- de coûts externes restant à la charge de la collectivité
- d'une dépréciation immobilière



Dépréciations immobilières

Évolution de l'indice des prix du logement depuis 1996



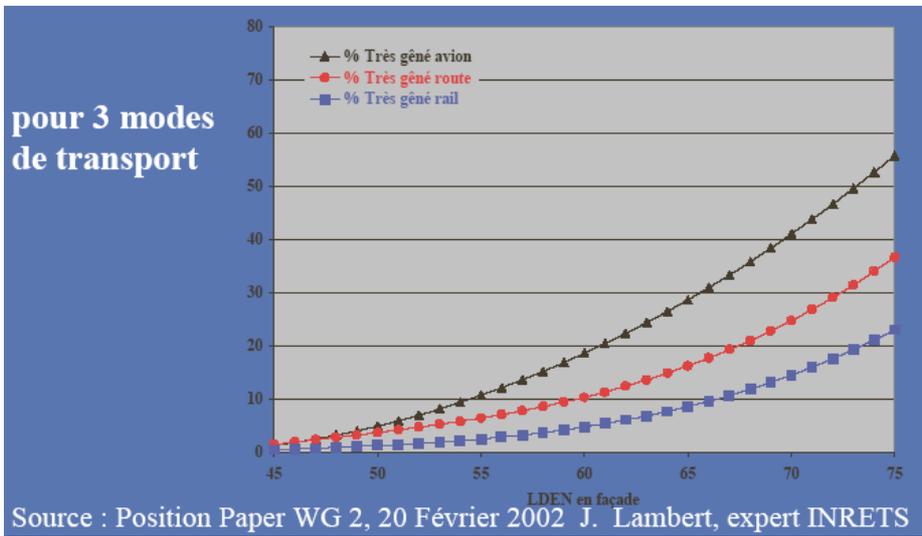
Université de Paris XII : étude comparative du prix des biens immobiliers avec et sans nuisances aériennes.

9 communes autour de Roissy et Orly ont été choisies pour cette étude.

Le bruit

- L'indice Lden n'est pas représentatif de la gêne des riverains
- En faisant un cumul de niveaux de bruit, il n'intègre pas la répétitivité des émergences sonores
- Au même niveau de bruit, le pourcentage de personnes gênées est 3 fois plus fort pour l'avion que pour la train

Comparaison des modes de transport

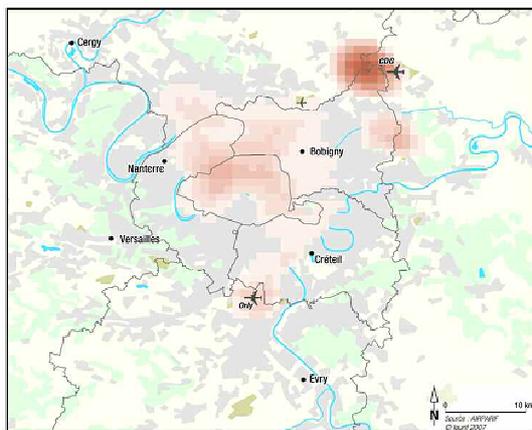


Pollution du trafic aérien

- **Les principaux polluants**
Oxydes d'azote
Oxyde de carbone
Hydrocarbures imbrûlés
- **Un grand nombre d'études dans le Monde expliquent et démontrent l'impact négatif de la pollution des avions sur la santé publique.**
- **Impact très important sur le réchauffement climatique, que les pouvoirs publics ne veulent pas ou ne savent pas prendre en compte.**



Pollution du trafic aérien



Prévision des risques de dépassement au dioxyde d'azote en région Île-de-France en 2010

Source : AIRPARIF

Le PRQA place Roissy au tout premier rang des émetteurs fixes régionaux d'oxydes d'azote

*Risque de dépassement de l'objectif de qualité relatif au NO_2 à l'horizon 2010 avec les mesures du plan de protection de l'atmosphère (météorologie favorable)

Conclusion : le constat

Les populations victimes des nuisances aériennes et leurs représentants, constatent deux éléments:

- Des promesses non tenues, quelques mesures, la création de commissions et autre charte ou loi restées sans effet.

Et pendant ce temps

- Une croissance inexorable du trafic de Roissy CDG , « toujours plus » économique, au mépris total des populations victimes des nuisances

La leçon est retenue....



La position des associations de riverains

- **L'ADVOCNAR, avec le soutien des autres associations concernées, refusera de cautionner une n^{ième} formule destinée à endormir les riverains.**
- **L'ADVOCNAR ne participera à l'élaboration de la Charte proposée que si elle débouche sur un plan concret et objectif de réduction des nuisances aériennes de Roissy CDG,**
- **Plan qui devra prendre en compte notamment:**
 - La suppression à terme des vols de nuit sur une période de 8 heures consécutives suivant les préconisations de l'OMS
 - Le plafonnement de la plate-forme de Roissy CDG et du trafic aérien en région Île-de-France, à un niveau permettant de réduire de façon significative les nuisances subies par les riverains.

